



vous accompagner

Le répit, un droit pour se préserver

■ Non-salariés agricoles



franchecomte.msa.fr



santé
famille
retraite
services

L'essentiel & plus encore



Pour qui ?

Vous êtes non-salarié, quel que soit votre statut, vous vous sentez à bout, vous êtes épuisé physiquement et/ou moralement, par votre travail, par votre vie personnelle.

*Des solutions existent
la MSA peut vous accompagner*

Comment ?

- ▶ Aide au remplacement sur votre exploitation
- ▶ Participation financière aux frais de remplacement jusqu'à 10 jours par an, soit en continu, soit en discontinu.

Et après ?

A la suite de votre demande, un assistant social prendra contact avec vous dans un délai de 72 heures, pour vous rencontrer et organiser avec vous votre répit selon vos besoins.

Contact

Service d'Action Sanitaire et Sociale

 03 84 96 31 51

 vincent.jean-pierre@franchecomte.msa.fr